

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-338-1925 Monsieur le Président,

n° 10-338-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

8 janvier 1925

Numéro JO

n° 338 du 31/01/1925

Date du numéro

31 janvier 1925

TEXTE INTÉGRAL

Deux décrets en date des 12 décembre 1905 et 8 août 1920 ont permis de réprimer en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale françaises les faits de traite, complétant ainsi, dans ces deux colonies, le système de répression du trafic des esclaves, institué par les lois des 4 mars 1831 et 27 avril 1848. J'estime, avec les autorités locales, qu'il y aurait intérêt à prendre une mesure analogue pour la Côte française des Somalis. En conséquence, j'ai fait préparer le projet de décret ci-joint, que, d'accord avec M. le Garde des sceaux, Ministre de la justice, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect,

Le Ministre des colonies, DALADIER,